



LAURENT FABIUS
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 18 novembre 2014
N° 190

SAISINE DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel MACRON a saisi l'Autorité de la concurrence, afin qu'elle puisse lui faire part, ainsi qu'à Laurent FABIUS, Ministre des Affaires Étrangères et du Développement international, de son avis sur la nature des relations contractuelles entre hôteliers et centrales de réservation en ligne. Annoncée lors de la clôture des Assises du Tourisme le 19 juin dernier par Laurent Fabius, cette saisine vise à la clarification des pratiques existantes.

L'Autorité de la concurrence expertisera la demande des acteurs hôteliers, visant à imposer aux centrales de recourir exclusivement à un contrat de mandat, ce qui leur interdirait d'agir sur les prix de vente au public et contribuerait à la transparence en matière tarifaire.

Cette demande sera examinée à la lumière des pratiques tarifaires autorisées par le droit de l'Union européenne.

Les ministres ont également souhaité que l'Autorité de la concurrence puisse leur faire toutes les recommandations qu'elle jugera utiles pour améliorer le fonctionnement concurrentiel du marché.

Avec cette saisine des ministres, le Gouvernement poursuit sa mobilisation pour garantir, quels que soient les secteurs, l'équilibre des pratiques commerciales entre les acteurs économiques.

Contacts presse :

Service presse de Laurent FABIUS: 01 43 17 57 93
Service presse d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13